

Voirie départementale : une expérimentation pour limiter les risques de collision avec la faune sauvage



Soucieux de renforcer la sécurité des usagers du réseau routier, le Département de l'Ariège expérimente un dispositif d'effarouchement nocturne de la grande faune sauvage.

Menée en partenariat avec la Fédération départementale de chasse depuis quelques jours, cette action a débuté avec l'implantation de piquets réflecteurs sur des secteurs accidentogènes. Deux portions de 100 à 200 mètres des RD119 et RD15 ont ainsi été identifiées sur le territoire de la commune du Mas-d'Azil. En 2019, pendant la période du brame, trois collisions avec des cerfs s'étaient produites sur la RD119. Les trois cervidés avaient été tués et d'importants dégâts matériels constatés.

Le principe est simple : les réflecteurs, disposés entre 20 et 10 m les uns des autres, dévient la lumière des phares des véhicules vers les abords immédiats de la chaussée, perpendiculairement à l'axe de circulation. La luminosité ainsi réfléchi à une hauteur comprise entre 80 cm et 1 m du sol (au niveau des yeux des animaux concernés) a pour but d'effrayer et donc de dissuader l'animal de s'approcher et même de traverser la route lors du passage d'un véhicule.

L'intérêt est de miser sur le comportement des cerfs, chevreuils et autres sangliers pour induire

une réaction de prudence, sans pour autant les empêcher de traverser la chaussée en l'absence de trafic routier. De la même façon, les conducteurs sont interpellés par la présence de ces équipements réfléchissants, et ralentissent donc.

Les expérimentations réalisées en région Auvergne-Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte d'Azur semblent avoir démontré l'efficacité du dispositif désormais testé en Ariège. La seule Haute-Savoie compte d'ores et déjà plus de 12 000 piquets réflecteurs. Gageons qu'il produira les mêmes effets sur le réseau routier ariégeois.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariefge.fr